

Service Interrégional des Concours



Filière sportive

**concours
et examens**

rapport du
Président du jury

Rapport de la Présidente du jury

Examen professionnel d'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

AVANCEMENT DE GRADE

Session 2015

Le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a ouvert au titre de l'année 2015, l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe pour l'interrégion GRAND OUEST (Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie et Pays-de-la-Loire).

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

A. Calendrier

Période d'inscription	Du 9 septembre au 9 octobre 2014
Période de dépôt des dossiers	Du 9 septembre au 1 ^{er} octobre 2014
Date limite de retour des dossiers	Le 9 octobre 2014
Epreuve écrite	Le 20 janvier 2015
Epreuve orale	Du 27 au 29 avril 2015
Réunion du jury d'admission	Le 30 avril 2015
Publication des résultats	Le 4 mai 2015

B. Inscriptions

45 candidats ont retiré un dossier d'inscription (tous par télé-procédure via internet). Parmi ces 45 candidats, 44 ont retourné leur dossier dans les délais. Aucun dossier n'a été reçu hors délai.

Sur ces 44 candidats inscrits, 1 candidat a souhaité annuler son inscription et tous les autres ont été admis à concourir.

Au total, 43 candidats ont donc été admis à concourir et convoqués à l'épreuve écrite (16 femmes / 27 hommes).

II. CANDIDATS

A. Origine géographique

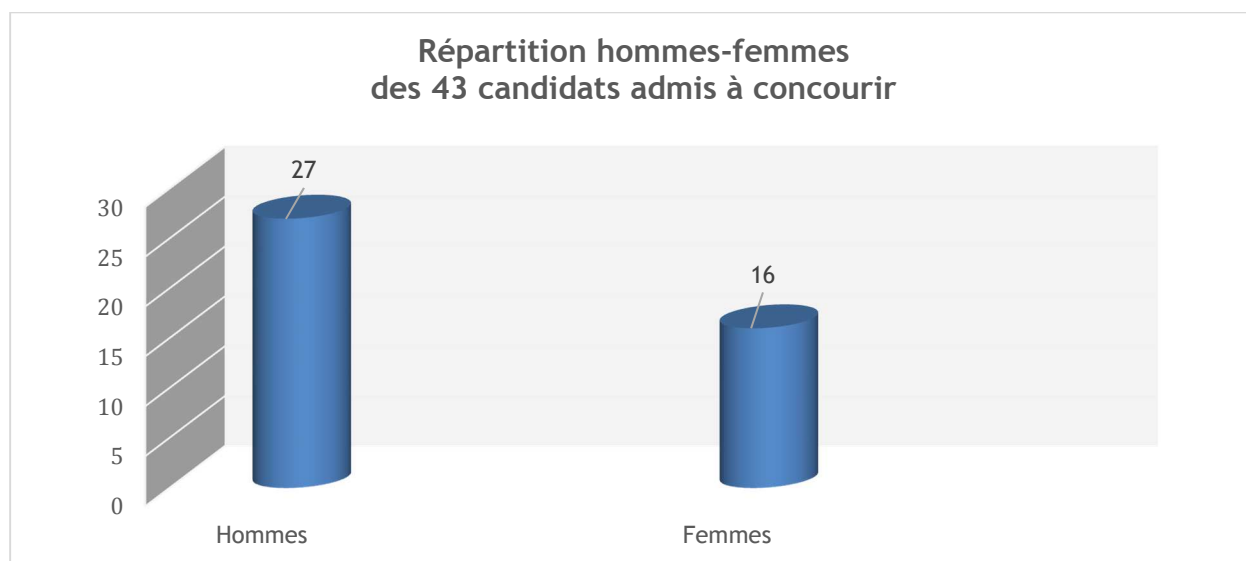
Ces 43 candidats convoqués à l'épreuve écrite sont domiciliés dans 12 départements différents et répartis comme suit :

RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS À CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	9	43 candidats domiciliés dans le Grand-Ouest
Pays de la Loire	22	
Basse Normandie	9	
Haute Normandie	3	
Hors Grand Ouest	0	

On constate que tous les candidats sont domiciliés dans le Grand-Ouest.

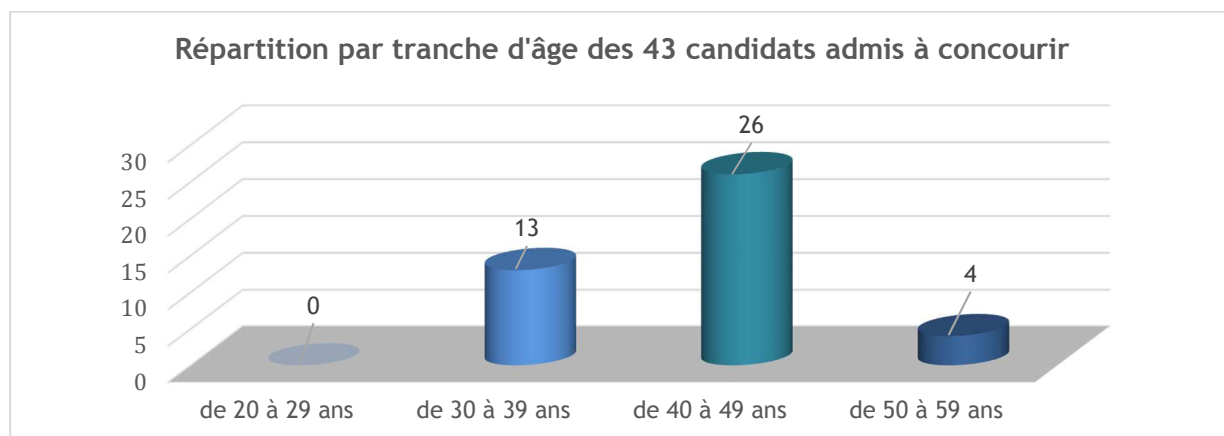
B. Répartition hommes-femmes

Les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (soit 62,8 %).



C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir est de 42 ans. L'âge minimum des candidats est de 32 ans et l'âge maximum de 58 ans.



On peut constater ici que la grande majorité des candidats a entre 40 et 49 ans (60,5 %).

III. EPREUVE ECRITE D'ADMISSION

A. Le déroulement

Cet examen ne comporte pas de phase d'admissibilité, mais uniquement deux épreuves d'admission.

L'unique épreuve écrite d'admission s'est déroulée le 20 janvier 2015 après-midi, dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, à Thorigné-Fouillard.

Sur les 43 candidats convoqués, 38 étaient présents à l'épreuve écrite, soit un taux d'absentéisme de 11,6 %.

B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que le sujet complet sont en ligne sur le site du CDG35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Le sujet ne comporte pas d'indication de correction.

L'épreuve écrite d'admission consiste en la rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales (durée : 3 heures, coefficient 1).

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

« Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe au sein de Sportville, commune de 150 000 habitants. L'exécutif municipal souhaite mettre en œuvre une politique événementielle destinée à valoriser le patrimoine communal. L'objectif de ce projet est d'ouvrir les équipements structurants à l'ensemble des administrés, et non aux seuls compétiteurs.

Le patrimoine sportif se compose d'une salle multimodale de 5 000 places, d'un stade avec tribune de 4 000 places, d'un bassin couvert de 50 mètres avec tribune de 1 000 places.

En outre, la Ville dispose d'une arène pouvant atteindre une capacité de 6 000 places. Enfin, elle bénéficie de nombreux espaces naturels.

Dans un premier temps, l'Adjoint aux Sports vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur les différents impacts d'un événement sportif.

8 points

Dans un deuxième temps, et fort de l'expérience acquise, l'Adjoint aux Sports souhaite que vous lui proposiez un événement d'envergure internationale à organiser sur le territoire communal. Vous mettrez en avant les éléments essentiels à prendre en compte ainsi que les grandes étapes de cette organisation.

12 points

Dossier comportant 7 documents (23 pages au total)

Observations des correcteurs sur le sujet :

Le sujet est intéressant et en cohérence avec le contexte et les compétences des candidats. La formulation est claire.

Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris le sujet mais ils ont du mal à concilier la conduite de projet et un exemple concret.

Les résultats de l'épreuve écrite

Nombre de candidats présents	Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20	Nombre de notes > ou = à 10/20	Nombre de notes < à 5/20 (notes éliminatoires)
38	9,17	17	1,25	14	2

La période de correction s'est déroulée du 22 janvier au 5 mars 2015. Un seul binôme de correcteurs a participé à la correction de ces 38 copies. Les 2 correcteurs étaient tous les deux membres du jury institutionnel.

Après harmonisation, 2 candidats ont obtenu une note éliminatoire (note inférieure à 5/20), soit 5,3 % des candidats présents à l'épreuve.

Aucun signe distinctif n'a été signalé par les correcteurs.

Rappelons succinctement quelques principes de notation :

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, fait l'objet d'une double correction. Il est attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

C. Candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve écrite d'admission, le jury valide la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission, comme suit :

Nombre de présents	38
Meilleure note / 20	17/20
Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission (candidats ayant obtenu une note > ou = à 5/20)	36

2 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 sont donc éliminés.

Seuls les 36 candidats restants sont donc autorisés à se présenter à l'épreuve orale. Les 2/3 de ces candidats sont des hommes (24 hommes / 12 femmes).

IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Le déroulement et analyse des résultats

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 27 au 29 avril 2015, au Village des Collectivités Territoriales , à Thorigné-Fouillard (35).

Cette épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier les connaissances professionnelles, les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à l'encadrement. (*durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé ; coefficient 2*)

Les 36 candidats convoqués étaient présents à l'épreuve et ont tous été entendus par le jury plénier.

Une réunion de coordination a eu lieu avec l'ensemble des examinateurs avant le début des entretiens.

Aucun incident particulier n'a été signalé lors du déroulement des épreuves.

Les résultats de l'épreuve orale d'admission

Nombre de candidats présents	36
Meilleure note / 20	17
Moyenne générale / 20	10,03
Nombre de notes < 5 sur 20 (notes éliminatoires)	1
Nombre de candidats avec une note ≥ 10	16

B. Candidats admis

A l'issue de l'épreuve orale, après avoir examiné les résultats des deux épreuves d'admission (écrite et orale), et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

Examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe		
Nombre de candidats convoqués	36	
Nombre de présents	36	
Meilleure moyenne / 20	17	
Nombre de candidats ayant une moyenne ≥ 10	15	
	Seuil	Nombre de candidats admis
Décision du jury	10,67	14

C. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation à l'examen, parmi les 14 candidats admis :

- 64,3 % des candidats ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves,
- 35,7 % ont déclaré avoir suivi une préparation aux épreuves via le CNFPT

